

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 3 février 2023 a confirmé le règlement temporaire d'urgence de la circulation routière arrêté par le collège échevinal le 12 janvier 2023, en raison des travaux de construction d'un regard de canalisation ainsi que des travaux de pose de tuyaux de canalisation à la hauteur du bassin d'orage situé au n°73a, Grand-rue (CR164) à Mondercange à partir du 16 janvier 2023 jusqu'au 14 avril 2023, suivant l'avancement des travaux.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au service "Mobilité" conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 8 février 2023

pour le collège des bourgmestre et échevins,


Nadine Braconnier
secrétaire


Jeannot Fürpass
bourgmestre